



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-039-2025-09

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2025-09-15-00002 - Arrêté de composition du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (2 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-09-15-00002

Arrêté de composition du Conseil académique
des associations éducatives complémentaires de
l'enseignement public



Arrêté rectoral portant nomination des membres du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP)

**La Rectrice de l'académie de Paris
rectrice de la région académique d'Île-de-France,
chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,**

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.551-1 et suivants relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ;

A R R E T E

Article 1. – Le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public de l'académie de Paris (CAAECEP), présidé par la Rectrice de l'académie de Paris ou sa représentante, Madame Marjorie KOUBI, secrétaire générale adjointe en charge du pôle élèves, partenariats et appui aux politiques éducatives, est composé comme suit :

A – Cinq représentants des associations agréées

- ▶ Un représentant et son suppléant de l'Association Régionale des Œuvres Educatives et des Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN) :
Titulaire : Madame MALAHIEUDE Marie-Christine
Suppléant : Madame MALAHIEUDE Fanny
- ▶ Un représentant et son suppléant de l'Office Central de Coopération à l'école (OCCE) :
Titulaire : Monsieur FEDELICH Nicolas
Suppléante : Madame LOUBIÈRE Nicole
- ▶ Un représentant et son suppléant de la fédération de la Ligue de l'enseignement :
Titulaire : Monsieur GARBARG CHENON Julien
Suppléant : Monsieur NEYRAT Lucas
- ▶ Un représentant de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) :
Titulaire : Madame BADUEL Juliette
Suppléant : Madame DEVILLERS Alix
- ▶ Un représentant et son suppléant de l'association SOS Racisme – Touche pas à mon pote :
Titulaire : Monsieur KALOMBO Désiré
Suppléant : Madame BELLANGER Camille

B – Trois représentants des organisations représentatives des personnels de direction d'éducation et d'enseignement

- ▶ Deux représentants et leurs suppléants désignés par la section de Paris du SNUIP/SNES - FSU :
Titulaire (SNUIP) : Monsieur ALEXANDRE Nicolas

Titulaire (SNES/FSU) : Madame BOUVIER Sylvie
Suppléant : Madame DOUZIL Laurence

- ▶ Un représentant et son suppléant désignés par la section de Paris SNUDI-FO :
Titulaire : Madame PALMONT Coralie
Suppléant : Madame BERGER Laurence

C – Trois représentants des organisations représentatives de parents d’élèves

- ▶ Deux représentants désignés par le conseil départemental des parents d’élèves de l’enseignement public de Paris (FCPE) :
Titulaire : Madame BAEHREL Sylvaine
Titulaire : Monsieur STEVANT Cyrille
- ▶ Un représentant et son suppléant désignés par l’Union Régionale de la fédération des parents d’élèves de l’enseignement public (PEEP) :
Titulaire : Monsieur GAROT Emmanuel
Suppléant : Madame RENÉ-BAULLARD Cécile

D – Deux représentants du ministère chargé de l’éducation nationale

- ▶ Un Directeur académique des services de l’éducation nationale et son suppléant :
Titulaire : Madame GAUTHEROT Christelle
Suppléant : Monsieur VILLATTE Félix
- ▶ Un Conseiller technique du recteur et son suppléant :
Titulaire : Monsieur LENTULUS Dimitri
Suppléant : Madame FISCHER Priscille

E – Un représentant du ministère chargé de la jeunesse et des sports

- ▶ Un représentant désigné par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sport (DRAJES) et son suppléant :
Titulaire : Monsieur SERAI Louis
Suppléant : Madame NOEL Alexandra

Article 2. – Les membres du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l’enseignement public sont nommés pour une durée de trois ans à compter du 15 septembre 2025.

Article 3. – La Secrétaire générale de l’académie de Paris est chargée de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 septembre 2025

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale d’académie chargée de l’enseignement scolaire

Signé
Delphine VIOT-LEGOUDA